



293 rue de Lille
59223 Roncq

Site : www.jaroncq.org

Bulletin d'Inscription – Saison 2021/2022

JOGGING

MARCHE NORDIQUE

Nom et Prénom
Date de naissance/...../.....
Téléphone fixe/...../...../...../..... Portable/...../...../...../.....
Adresse mail@.....
Adresse
Code postal Ville

Pièces à joindre :

- Certificat médical daté de moins de 3 mois date :
- Formulaire d' Adhésion FFA **daté et signé**
- photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Chèque libellé au nom du J.A.R.

Inscription Club + Licence Loisir Santé ⁽¹⁾ (marche nordique)

- RONCQUOIS 55.00 €
- NON RONCQUOIS 60.00 €

Inscription Club + licence Running ⁽²⁾

- RONCQUOIS 55.00 €
- NON RONCQUOIS 60.00 €

Inscription Club + licence Compétition ⁽³⁾ :

- RONCQUOIS 95.00 €
- NON RONCQUOIS 100.00 €

(Cocher la case correspondant à la licence souhaitée)

La licence contient l'adhésion à une assurance Responsabilité Civile. Les clauses de cette assurance sont consultables via le site internet : www.athlé.fr – rubrique « Assurances »

Par cette adhésion, le JAR prend en charge l'inscription à certaines épreuves dont le programme est à consulter sur le site internet du club.

1) **Licence loisir santé** (marche nordique) :

Cette licence **ne permet pas de participer aux différentes courses ou marches chronométrées.**

NB Le certificat médical ne doit comporter que la mention de « **non contre indication à la pratique de l'athlétisme** »

2) **Licence Running** : Celle-ci vous dispense de la présentation du certificat médical pour l'inscription aux courses ou marches chronométrées, mais ne vous permet pas d'être qualifié pour certaines compétitions ou championnats.

3) **Licence Compétition** : Celle-ci vous dispense de la présentation du certificat médical pour l'inscription aux épreuves chronométrées, **et vous permet d'être qualifié et de participer aux différentes compétitions et championnats** (départementaux et nationaux).

Avec la licence compétition : vous pourrez déduire 15€ sur votre adhésion de 2022 - 2023 si :

- pour les marcheurs, si vous vous engagez sur trois compétitions au cours de l'année.

- pour les joggeurs, si vous vous qualifiez ou si vous participez à trois courses labellisées (et donc qualifiante) sur la même distance.

Pour la licence 2 et la licence 3 le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** »

L'adhésion à la licence Running ou Compétition permet de participer aux entraînements de la marche nordique, sans avoir à souscrire à la licence loisir santé.